



Agence pour la création d'entreprise

SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2010 – 2012

Les éléments majeurs du contexte ayant un impact sur l'APCE

Ces éléments de contexte conditionnent le positionnement et les actions futures de l'Agence.

- Le régime de l'auto-entrepreneur
- Le guichet unique
- Les portails régionaux
- L'émergence de nouveaux comportements des utilisateurs de l'Internet

Les idées - force

L'Agence se fixe pour ambition de :

- » consolider et amplifier ses missions opérationnelles
- » répondre aux besoins de l'Etat
- » identifier les nouvelles entreprises à potentiel et favoriser leur développement et leur transmission
- » promouvoir l'esprit d'entreprendre

Les grandes priorités de l'Agence pour les années 2010 - 2012

Le Conseil de l'APCE a voulu, dans le cadre du présent Plan stratégique, fixer les grandes priorités de l'Agence pour les années 2010 - 2012 :

- **L'incitation à la création d'entreprises**, et particulièrement la diffusion de l'esprit d'entreprise auprès des jeunes.
 - **La facilitation des projets entrepreneuriaux**, en développant des services Internet toujours plus interactifs, et en accroissant ses coopérations avec les réseaux consulaires, les réseaux d'appui et les collectivités territoriales.
 - **La qualification des projets**, en mettant l'accent sur la nécessaire création de valeur et en proposant des outils tant pour la détection et la croissance des entreprises à potentiel que pour l'accompagnement des auto-entrepreneurs.
- **Un axe transversal : réaffirmer l'image de l'Agence**

1^{er} axe : inciter à la création d'entreprises

- C'est en diffusant largement l'idée que l'acte d'entreprendre est une occasion de se réaliser, d'acquérir de nouvelles libertés, et de faire jouer l'ascenseur social que l'on développera et renouvellera le vivier d'entrepreneurs.

Pour donner à tous l'envie d'entreprendre et faire partager l'esprit créateur, l'APCE doit diffuser son action en direction de toute la population et de tous les publics.

- Une attention prioritaire doit donc être portée par l'Agence pour promouvoir l'esprit d'entreprendre chez les jeunes. L'Agence va mener un programme d'envergure dont l'ambition est d'inciter les jeunes à orienter leur choix professionnel vers l'entrepreneuriat.

- Cité comme frein à l'entrepreneuriat, l'échec est dans de nombreux pays considéré comme une opportunité de réussite future et est valorisé. En France, il est perçu très négativement et prive d'une seconde chance les chefs d'entreprises qui ont connu des difficultés.

Un signal fort doit être donné aux entrepreneurs pour ne pas freiner leur envie d'entreprendre par peur de l'échec surtout dans contexte économique mondial difficile car être entrepreneur, c'est aussi savoir rebondir après un échec.

Les objectifs opérationnels & les actions prioritaires

1^{er} axe stratégique : inciter à l'entrepreneuriat

Objectif n°1 - Donner aux jeunes l'envie d'entreprendre

- Action 1.1: Création au sein de l'Agence d'un pôle « esprit d'entreprendre ».
- Action 1.2 : Poursuite de la mission de l'OPPE.
- Action 1.3 : Création et animation d'un comité synergies entrepreneuriat.
- Action 1.4 : Création d'un pan de contenus dédiés à la promotion de l'esprit d'entreprendre.

Les objectifs opérationnels & les actions prioritaires

1^{er} axe stratégique : inciter à l'entrepreneuriat (suite)

Objectif n°2 - Stimuler l'esprit d'entreprise des Français

- Action 2.1 : *Susciter des événements et des actions de communication ponctuelles de grande ampleur.*
- Action 2.2 : *Multiplier sur le site internet apce.com les témoignages d'entrepreneurs.*
- Action 2.3 : *Rechercher avec les médias des partenariats sur la thématique de l'entrepreneuriat.*

Objectif n°3 - Permettre le rebond après un échec entrepreneurial

- Action 3.1 : *Enrichir le site internet www.apce.com d'un contenu éditorial pédagogique et interactif dédié à la prévention des difficultés, la cessation de paiement, la procédure de redressement judiciaire.*

2^{ème} axe : faciliter les projets entrepreneuriaux

- Le régime de « l'auto-entrepreneur » a profondément modifié les mentalités en matière d'initiative. Des freins psychologiques ont été levés grâce à une importante simplification administrative et financière. Or un grand nombre d'auto-entrepreneurs ne sont pas suffisamment informés sur la nécessité de se faire accompagner dans le montage de leur projet et sont donc mal préparés à la gestion de leur activité.

L'APCE doit mettre en place une veille spécifique permettant de connaître leur évolution, leur développement, leurs besoins et ainsi pouvoir produire des outils qui leurs soient adaptés.

- Le guichet unique va apporter plus de simplification dans les procédures et l'information.

L'APCE est au centre de ce dispositif puisqu'elle s'est vue confiée par l'Etat la responsabilité de la réalisation de la partie informative du guichet unique.

Il conviendra de veiller à ce que la qualité de l'information fournie aux créateurs demeure de qualité et s'inscrive dans la durée.

2^{ème} axe : faciliter les projets entrepreneuriaux (suite)

- Le site de l'APCE www.apce.com est un site leader sur son marché, avec 8 millions de visiteurs distincts.

Avec l'arrivée massive des téléphones mobiles connectés sur Internet, développer un site web accessible aux mobiles est aujourd'hui un véritable enjeu stratégique pour l'APCE.

- Pour que l'Agence conserve sa position de leader et de référent dans les prochaines années et fidéliser ses internautes, il lui est nécessaire de faire un point en mesurant qualitativement l'évolution et les performances de son site Internet et de ses différents espaces : publics, repreneurs, nouveau chef d'entreprise, professionnel décideur, enseignant.

Les objectifs opérationnels & les actions prioritaires

2^{ème} axe stratégique : faciliter les projets entrepreneuriaux

Objectif n°4 - Faciliter l'orientation vers les relais locaux et valoriser les prestations des différents acteurs des réseaux d'accompagnement

- Action 4.1 : Généraliser le déploiement de portails régionaux et territoriaux en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Action 4.2 : Mettre en place une plate-forme collaborative nationale.
- Action 4.3 : Donner aux réseaux d'accompagnement et aux membres du Comité Synergie Réseaux une visibilité accrue sur le site www.apce.com.

Objectif n°5 – Développer des outils facilitant la complémentarité

- Action 5.1 : Maintenir au plus haut degré de fiabilité l'information fournie par l'APCE.

Les objectifs opérationnels & les actions prioritaires

2^{ème} axe stratégique : faciliter les projets entrepreneuriaux (suite)

Objectif n°6 – Développer la lisibilité des informations diffusées par l'Agence

- Action 6.1: Améliorer le moteur de recherche du site internet afin d'aider les internautes à trouver l'information plus rapidement, et plus simplement.
- Action 6.2 : Créer des démonstrations d'utilisation du site et des outils.
- Action 6.3 : Créer une application embarquée à partir du contenu existant du site internet APCE.
- Action 6.4 : Améliorer la connaissance des utilisateurs du site et évaluer les services de l'Agence, en mettant en place les outils nécessaires à la gestion de la « relation client ».

Les objectifs opérationnels & les actions prioritaires

2^{ème} axe stratégique : faciliter les projets entrepreneuriaux (fin)

Objectif n°7 – enrichir les contenus du site par la veille, les études et l'innovation

- Action 7.1 : Créer au sein de l'Agence un pôle « veille & prospective ».
- Action 7.2 : Faire du développement durable un point fort de l'APCE, en développant sur le site un contenu éditorial spécifique, et en publiant des témoignages d'entrepreneurs ayant réussi en ce domaine.

3^{ème} axe : qualifier les projets entrepreneuriaux

- L'aide à la qualification de projet est le cœur historique de l'APCE matérialisée par ses outils Internet, son appui aux réseaux d'accompagnement et ses éditions. L'accroissement très rapide du nombre des néo-entrepreneurs rend cette mission d'autant plus indispensable.

- Nombreuses sont les entreprises à disposer de savoir-faire et de potentiels de développement pour conquérir de nouveaux marchés, mais qui n'ont pas l'opportunité de les exploiter par manque d'informations et d'outils à leur disposition, alors qu'elles pourraient générer de l'emploi et de la création de richesses.

Il s'agira pour l'APCE de rendre les créateurs ambitieux et de leur faire comprendre que sans création de valeur, il n'y a pas d'emploi durable.

- L'APCE devra mettre au point des outils adaptés à l'accompagnement des auto-entrepreneurs dans leurs démarches et aider les opérateurs de terrain à repérer ceux d'entre eux disposant d'un fort potentiel. Cette démarche aura pour but de les faire évoluer vers des régimes adaptés à leur croissance et permettant l'embauche de salariés induisant ainsi un accroissement significatif du PIB national.

Les objectifs opérationnels & les actions prioritaires

3^{ème} axe stratégique : qualifier les projets entrepreneuriaux

Objectif n°8 – Pousser les entrepreneurs individuels à devenir des chefs d'entreprise

- **Action 8.1:** Créer et diffuser un kit d'aide au développement destiné aux auto-entrepreneurs qui ont besoin de soutien pour développer leur activité et passer à un statut d'entreprise classique.
- **Action 8.2 :** Proposer des formations spécifiques à l'accompagnement des auto-entrepreneurs aux collaborateurs des réseaux.
- **Action 8.3 :** Créer, en partenariat avec d'autres opérateurs, des outils de simulation en ligne pour les auto-entrepreneurs.
- **Action 8.4 :** Créer un outil de diagnostic et d'aide à la décision en ligne pour les entrepreneurs individuels de type « business plan de croissance ».
- **Action 8.5 :** Proposer la mise en place d'outils de détection et d'accompagnement des entrepreneurs à potentiel à l'Etat, aux collectivités territoriales partenaires de l'APCE, aux réseaux d'accompagnement, aux filières professionnelles, aux banques etc.

Axe transversal : réaffirmer l'image de l'Agence

Ce Plan stratégique qui positionne l'Agence sur trois axes, doit s'accompagner d'une démarche de communication visant à donner à l'APCE une identité plus affirmée.

Véritable enjeu stratégique, l'image de l'APCE doit contribuer d'une part, à renforcer la propension des créateurs et repreneurs d'entreprises à se référer au site de l'Agence et d'autre part à légitimer les messages qu'elle véhicule.

Cette identité implique une réflexion dès la première année d'application du Plan stratégique et portera sur une vision globale de la stratégie de communication :

- la marque APCE (nom, logo, valeurs),
- la charte graphique,
- le plan de communication institutionnelle et média.